République française

## COMMUNE DE SENAILLAC LAUZES

Département du Lot

## Séance du 16 septembre 2022

Membres en exercice :

Date de la convocation: 09/09/2022

L'an deux mille vingt-deux et le seize septembre l'assemblée régulièrement

convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Christophe BENAC

Présents: 10

Votants: 10

Présents: Christophe BENAC, Mélanie GARDOU, Marie-Françoise GUITARD, Gilbert HEREIL, Carole DUGOUCHET, Serge LANGLES, Muriel RENOU, Françoise SINDOU, Anne SOLEILHAVOUP, Michel

**GARDOU** 

Pour: 10

Contre: 0

Représentés:

Abstentions: 0

Excusés:

Absents: David RIVIERE

Secrétaire de séance: Muriel RENOU

## Objet: Approbation convention de mise en conformité du traitement des données informatiques (RGPD) avec AGEDI - 2022\_3\_2

Monsieur le Maire rappelle qu'afin de se mettre en conformité avec le Règlement Européen Général sur la Protection des Données personnelles, il avait été décidé en 2018 par le conseil municipal de l'époque, d'adhérer au service proposé par le Syndicat Intercommunal A.GE.D.I. et de désigner Monsieur MARTIN Jean-Pierre comme DPO mutualisé pour la Mairie de SENAILLAC-LAUZES.

Suite au changement de Comité Syndical A.GE.D.I., Monsieur SAINT-MAXENT Didier, Président, a été désigné comme DPO mutualisé en remplacement de Monsieur MARTIN et le coût annuel du service a été fixé à 50 € (Cinquante Euros) pour toutes les collectivités adhérentes au service RGPD du Syndicat Mixte. Ce tarif pourra être revu une fois par an.

Afin de pouvoir engager les nouvelles démarches auprès de la CNIL et ainsi nous mettre en conformité, il nous faut signer une nouvelle convention.

Après avoir ouï l'exposé du Maire, le conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés, décide

- d'autoriser le Maire à signer la nouvelle convention de mutualisation avec le Syndicat Intercommunal A.GE.D.I.
- d'autoriser le Maire à prendre et à signer tout acte relatif à la présente mission de mise en conformité avec la règlementation européenne et nationale

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et ans susdits.

Secrétaire de Séance

Muriel RENOU

Le Maire

Christophe BENAC

Publicationsardesite de la Mairie le : 7/10/622

Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 27/09/2022 046-214603037-20220916-2022\_3\_2-DE